



## Délibération

CADRE DE VIE/BP-JC

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20231207-2023\_156-DE



# CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 DECEMBRE 2023

## 2023 – 156 ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION « LES MAIRES POUR LA PLANETE »

**Président de séance :** DRAPRON Bruno, Maire

### **Etaient présents : 26**

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence

### **Excusés ayant donné pouvoir : 8**

ARNAUD Dominique à MACHON Jean-Philippe, BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MARTIN Didier, CARTIER Nicolas à DEBORDE Sophie, CHANTOURY Laurent à BERDAÏ Ammar, DELCROIX Charles à EHLINGER François, MELLA Florent à CATROU Rémy, PARISI Evelyne à DRAPRON Bruno, VIOLLET Céline à ROUDIER Jean-Pierre

### **Absente excusée : 1**

DEREN Dominique

**Secrétaire de séance :** Joël TERRIEN

**Date de la convocation :** 30/11/2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant la stratégie de transition écologique de la Ville de Saintes,

Considérant qu'afin de s'inscrire dans un réseau de Collectivités et d'élus engagés à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, il est proposé d'adhérer au dispositif « Les Maires pour la Planète »,

Considérant que l'association « Les Maires pour la Planète » a pour objectif de développer un réseau entre les élus de Charente-Maritime autour des enjeux de la transition écologique,

Considérant que l'association « Les Maires pour la Planète » recense les bonnes pratiques environnementales de communes adhérentes, et s'engage à le faire largement connaître pour que chaque Maire puisse s'en inspirer. Elle construit un réseau fort entre les élus et se propose de les accompagner dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, la gestion de la voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie participative,





Considérant que l'association a pour ambition de se régionaliser à la Nouvelle-Aquitaine afin de consolider son réseau de collectivités, et de faire de l'environnement la priorité des collectivités,

Considérant que le montant annuel de cotisation pour les communes de plus de 3 500 habitants est fixé à 100 euros par année civile,

Considérant que les crédits seront inscrits sur le budget principal, chapitre 011- fonction 511 – nature 6228 – service CDVI,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 23 novembre 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'adhésion à l'Association LES MAIRES POUR LA PLANETE,
- Sur les frais de cotisation liés à la taille de la collectivité pour la somme de 100 € par année,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

**Pour l'adoption : 32**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstentions : 2 (MACHON Jean-Philippe en son nom et celui d'ARNAUD Dominique)**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

Le secrétaire de séance,



Joël TERRIEN

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# LES MAIRES POUR LA PLANÈTE

L'association "Les Maires pour la Planète" a été créée fin 2019 par Paul-Roland VINCENT, maire de la commune de Bourgneuf (17220). Cette association apolitique recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes, et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Forte de plus de 100 adhérents, soit environ 25% des communes de la Charente-Maritime, l'association construit un réseau fort entre les élus et les accompagne activement dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, la gestion de la voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie participative.

## Pourquoi adhérer à l'association ?

- Un réseau de plus de 100 communes engagées dans le département, parce que le collectif est essentiel pour avancer.
- Une opportunité de faire connaître vos idées et vos réalisations à l'échelle du département et au-delà.
- Un partage d'initiatives inspirantes et de ressources dans nos guides pratiques et comptes-rendus.
- Des ateliers mensuels animés par divers acteurs du territoire sur différentes thématiques pour répondre à vos attentes.
- Des visites mensuelles sur le terrain pour découvrir des réalisations concrètes.
- Une journée de rencontres annuelle entre tous les adhérents.